



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 02841

Numéro SIREN : 414 020 206

Nom ou dénomination : 3D EVOLUTION

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2015 sous le numéro de dépôt A2015/002090

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 2000
LYON



4563971

Dénomination : 3D EVOLUTION
Adresse : 8 allée Des Erables Parc République Carnot Bât.D2
69200 Venissieux -FRANCE-

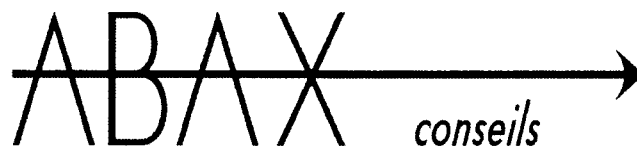
n° de gestion : 1997B02841
n° d'identification : 414 020 206

n° de dépôt : A2015/002090
Date du dépôt : 22/01/2015

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
12/01/2015



4563971



3D-EVOLUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros

Siège social : 8 allée des Erables

Parc République Carnot

69200 VENISSIEUX

RCS LYON 410 020 206

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2015

3D-EVOLUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros

Siège social : 8 allée des Erables

Parc République Carnot

69200 VENISSIEUX

RCS LYON 410 020 206

Rapport sur la transformation de la société à responsabilité limitée 3D-EVOLUTION en société par actions simplifiée

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous à été confiée à l'unanimité des associés de la société 3D-EVOLUTION et en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

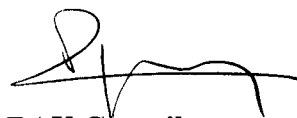
Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Aucun avantage particulier n'a été consenti au profit d'associés ou de tiers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Miribel, le 12 janvier 2015



ABAX Conseils

Marie-Laure VAN NGUYEN

Commissaire à la transformation